



Problème de paiement avec Maître d'uvre

Par Artisan

Bonjour Maître,

Je suis artisans et je viens de terminer un chantier en sous-traitance.

Le maître d'uvre qui nous a sous-traité s'est avéré être une personne malhonnête qui a mis beaucoup de temps à nous régler le deuxième acompte correspondant au début du chantier.

Ce dernier est à présent terminé et nous avons envoyé les documents de fin de chantier et la facture.

Nous n'avons aucune nouvelle de sa part et je crains qu'il ne me paie pas. Il n'a par ailleurs toujours pas envoyé sa facture aux maîtres d'ouvrage.

J'ai rencontré les maîtres d'ouvrage à plusieurs reprises qui sont conscients de la situation et seraient prêts à me régler la facture directement.

Ils savent que je suis l'artisan qui intervient en tant que sous-traitant, nous avons par ailleurs échangés à plusieurs reprises.

Est-ce possible et légal? Et si c'est le cas, comment puis-je procéder ?

Je précise qu'il n'y a aucun contrat de sous-traitance, uniquement des devis acceptés et trois factures payées dont un avenant pour des travaux supplémentaires.

Je vous remercie, Maître, de l'attention que vous porterez à ma demande.

Avec tout mon respect,

Mr DM

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les intervenants sont tous bénévoles et même si certains mais pas tous sont avocats ou notaires le titre "Maître" n'a pas lieu sur ce forum.

C'est le signataire du devis (ou de la commande) qui doit vous payer. Est-ce le maître d'oeuvre ou le client final ?

Vous pouvez vous adresser à un huissier (commissaire de justice) avec ce document et la facture impayée pour délivrer au donneur d'ordre un commandement de payer.